



## 1. GRADE, METIER, EMPLOI

|                |                |
|----------------|----------------|
| <b>Grade</b>   | CADRE DE SANTE |
| <b>Emploi</b>  | CADRE DE SANTE |
| <b>Métier</b>  | CADRE DE SANTE |
| <b>% temps</b> | 100%           |

## 2. AFFECTATION

|                                                     |                                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Pôle</b>                                         | CENTRE RIVE GAUCHE                                                                                                      |
| <b>Structure interne<br/>(CR - Code et Libellé)</b> | 69G36A et 69G36M                                                                                                        |
| <b>Unité fonctionnelle<br/>(Code et Libellé)</b>    | 50% UF 2260 Hôpital de jour de crise – 30% UF 2303 CATTP Centre RG – 10% UF 2304 Soutien aux aidants - 10% UF 2609 Eden |

## 3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Le cadre de santé est placé sous l'autorité hiérarchique directe du Cadre Supérieur de Santé assistant du chef de pôle et du Directeur des soins. Il collabore, dans le cadre de ses fonctions, avec les membres de l'équipe pluri professionnelle ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants et les personnels des services logistiques et administratifs. Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du médecin responsable de l'unité et du médecin chef de Pôle.

Conformément à la législation en vigueur :

- L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)
- L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel
- L'agent ne doit pas consommer de produits illicites et de l'alcool sur les lieux et pendant les heures de travail.

## 4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

- Temps de travail : 100% avec repos fixes
- Cycle hebdomadaire : 38h20
- Amplitude horaire : 8h00-20h00
- Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00, sauf nécessité de service
- Disponibilité pour s'inscrire dans des actions ponctuelles en dehors du cadre de travail préfixé
- Congés pris dans le respect de l'organisation du pôle et programmés en lien avec les cadres du pôle au regard des règles de fonctionnement établies. A ce titre, il participe aux suppléances organisées au niveau du pôle, en structures intra ou extra hospitalières.

## 5. CARACTERISTIQUES DU PÔLE CENTRE RIVE GAUCHE

Le pôle Centre rive gauche répond aux besoins et aux attentes de sa population (qui en a fait état en particulier lors des Etats généraux des personnes concernées par les troubles psychiques, dont la restitution a eu lieu début 2020 à l'hôtel de ville de Lyon), dans le cadre du projet du centre hospitalier Le Vinatier et des directives nationales. Son projet s'appuie sur trois fondements :



- La possibilité offerte aux personnes concernées de co-construire leur projet de soin avec les professionnels de santé mentale, afin d'accompagner au mieux leur processus de rétablissement, la réussite de leurs projets propres et leur inclusion sociale ;
- Le respect de leur autodétermination ;
- La priorité donnée aux prises en charge ambulatoires, avec réduction du recours à l'hospitalisation et à la contrainte.

La création d'un secteur polaire unique (69G36) a permis de décroiser les pratiques et les organisations. Les besoins de soin concernant les nouvelles demandes de soins ou les patients en rupture de soin sont dorénavant évalués au Centre d'accueil, d'évaluation et d'orientation en santé mentale (CAdeO), qui constitue la principale entrée dans le dispositif polaire et permet que le délai d'accès aux soins devienne très court. Le CAdeO oriente chacun de ses usagers vers le dispositif le plus approprié à ses besoins dans le cadre d'une gradation des soins permettant que l'intensité de la prise en charge soit proportionnelle à celle des manifestations cliniques et au risque encouru.

Des équipes mobiles ont été créées par redéploiement, afin que des soins puissent être mis en œuvre au domicile des personnes, sous la forme d'alternatives à l'hospitalisation. L'hospitalisation fait l'objet d'une attention particulière en ce qui concerne la qualité des soins qui y sont déployés et les durées de séjour afin que l'hospitalisation ne soit qu'une étape du parcours qui soit la plus réduite possible. Enfin une filière de soins transversale pour les premiers épisodes psychotiques a été créée.

La décision médicale partagée avec le patient et les outils de soin centrés sur la personne, dont la réhabilitation psychosociale, sont au cœur des pratiques. Des pair-aidants contribuent à la diffusion des pratiques orientées rétablissement. Leur action favorise l'engagement des personnes accompagnées dans leurs soins et elle rend plus pertinente et plus efficace la psychoéducation.

Au total, ce nouveau modèle d'organisation du secteur psychiatrique est tourné vers la prévention, le développement de l'extrahospitalier et la prise en charge des personnes dans leur contexte de vie – c'est-à-dire dans la communauté. Son inscription dans une approche centrée sur ses usagers soutient l'espoir et la modernité des pratiques. Présence sur le territoire de plusieurs CHRS, ADOMA. ARALIS, foyer d'urgence et service de domiciliation dans la même rue que le CMP.

#### **Principes du projet destinés à répondre aux souhaits de la population et aux principales recommandations de bonnes pratiques**

- Lisibilité du dispositif et premier entretien médical à courte échéance, favorisant l'accès aux soins ;
- Gradation des soins priorisant les prises en charge extrahospitalières, afin de limiter les institutionnalisations ;
- Décroisement, favorisant la fluidité des parcours ;
- Intensification du travail avec les partenaires (aidants familiaux, médecins généralistes, psychiatres libéraux, structures sociales et médico-sociales, etc.).

#### **Principes généraux d'organisation**

- Secteur polaire unique (69G36) ;
- Gradation des soins : priorité aux suivis sur le CMP-CATTP (69G36A), recours aux équipes mobiles et HDJ (69G36M) lorsque les troubles sont plus intenses ou à une hospitalisation (69G36H) lorsqu'il existe une dangerosité pour soi ou autrui ;
- Recours au traitement intensif flexible dans la communauté (FACT), mis en œuvre par les équipes mobiles et permettant :
  - La prise en charge des patients évalués au CAdeO et à UPRM,
  - Une évaluation des situations sur place,
  - Une alternative à l'hospitalisation ou intervention en sortie d'hospitalisation pour des patients peu ou mal stabilisés,



- Le suivi au long cours des patients incapables de se rendre en consultation ;
- Développement d'une filière de soins transversale pour les premiers épisodes psychotiques.

#### **Nature des soins : réhabilitation psychosociale – soutien du rétablissement – pair-aidance**

- Déploiement de l'approche orientée rétablissement et des outils de soin de la réhabilitation psychosociale sur tout le pôle ;
- Pair-aidance : recrutement de pairs-aidants au sein des équipes mobiles et de l'unité de soutien des aidants ; recours à la plateforme ESPAIRS pour les actions de psychoéducation dispensées par les autres unités du pôle.

#### **Recherche et formation**

- Enseignement dispensé par les professionnels du pôle sur les pratiques orientées vers le rétablissement et les outils de soin de la réhabilitation psychosociale, dans la cadre du projet d'établissement et du cahier des charges ARS du centre référent labellisé SUR-CL3R ;
- Enseignement sur les approches communautaires reçu par les professionnels du pôle, dans le cadre de la nouvelle organisation ;
- Poursuite et amplification de la recherche consacrée aux pratiques orientées vers le rétablissement et à la réhabilitation psychosociale (recherche quantitative – études selon les méthodes de la psychologie expérimentale et des neurosciences cognitives de l'impact de ces soins sur les processus cognitifs, essais randomisés contrôlés et cohorte de réhabilitation psychosociale REHABase – et qualitative selon les méthodes des sciences humaines et sociales).

Le secteur 69G36 du pôle Centre rive gauche couvre le secteur géographique des 3<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements de LYON. Il est au service d'une population de plus de 16 ans de 195 940 habitants et comprend l'arrondissement de Lyon le plus peuplé. Il exerce aussi une mission de recours dans le domaine de la réhabilitation psychosociale pour le territoire comprenant la métropole de Lyon, le département du Rhône et celui de l'Ain. Ses structures sont situées dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement (dans le quartier Vilette), dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement (quartier Mermoz-Pinel et Bachut) et sur le site du centre hospitalier Le Vinatier (bâtiments 417 et 517).

Le pôle est composé de :

#### **➤ Des structures de secteur desservant toutes les 3<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, et 8<sup>ème</sup> arrondissements :**

- **Centre d'accueil, d'évaluation et d'orientation (CAEO) 69G36<sub>c</sub>** : porte d'entrée du pôle, situé dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement ; évaluation du besoin de soins en 1 à trois à 3 entretiens au maximum avec consultation médicale systématique ; évaluation diagnostique et psychométrique ; orientation des personnes qui en relèvent vers les services du pôle.
- **Service 69G36<sub>A</sub>** : Ce service est constitué de trois unités fonctionnelles accueillant les patients suivis en ambulatoire, implantées dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement:
  - Un centre médico-psychologique
  - Un centre d'activités thérapeutiques
  - Une unité de soutien des aidants
  - Une unité CedRE (Centre de Régulation Emotionnelle à destination des patients souffrant de trouble borderline)
  - Une unité CMP de suivi dans l'habitat



- **Service 69G36<sub>M</sub>** : Ce service comprend trois unités fonctionnelles accueillant les patients du pôle.
  - Deux équipes mobiles assurant la continuité des prises en charges et offrant une alternative à l'hospitalisation, intervenant sur l'ensemble du territoire du secteur 69G36, implantée dans le 3ème arrondissement
  - Un hôpital de jour situé dans le 8ème arrondissement.
- **Service 69G36<sub>H</sub>** : Ce secteur regroupe toutes les unités d'hospitalisation du pôle.
  - Les unités HC1 et HC3, unités d'hospitalisation complète sectorisées du Pôle Centre Rive Gauche comptent 18 lits. Elles disposent d'un espace dédié à l'isolement et l'unité HC1 d'un salon sensoriel à la libre disposition des usagers. Les unités HC1 et HC3 sont les unités de crise. Elles s'articulent dans un processus de soins qui limite le recours à l'hospitalisation complète à l'aide des partenaires polaires (Equipes mobiles, Hôpital de jour de crise, CMP etc.) mais aussi des autres ressources du centre hospitalier le Vinatier et de la cité (HDJ bipolaire, associations, centres experts etc.).
  - L'unité HC2 est une unité de post crise pour les patients qui ne peuvent sortir dans le délai moyen de 3 semaines Elle dispose de 23 lits.
  - Une unité d'hospitalisation intersectorielle HC PEPs de 12 lits destinée aux jeunes patients de 18 à 35 ans présentant un premier épisode psychotique.

➤ Deux services de recours à vocation régionale :

Le Service HU IP3R (Service Hospitalo-Universitaire Référent en Intervention Précoce, Réhabilitation, Remédiation cognitive) comprend les unités ambulatoires

- SOREHA (SOin de REHAbilitation)
- PEP'S (Premiers Episodes de PsychoseS)
- COVUJEUNES (COnsultation VUnaribilité Jeunes)
- APST (Activités Physiques et Sportives Thérapeutiques)

Il a pour vocation de proposer des consultations de détection des sujets à risques de troubles psychiques sévères, de mettre en œuvre une prise en charge intensive pour les premiers épisodes psychotiques et les sujets à risque de trouble psychique sévère; d'effectuer un accompagnement dans et vers l'emploi selon les préférences et les besoins de l'usager.ère ; de promouvoir un accompagnement dans l'équilibre social et occupationnel, de proposer une remédiation cognitive en contexte, ciblée sur la plainte individuelle.

Il est impliqué dans la recherche thérapeutique (développement de nouveaux outils thérapeutiques et d'évaluation) et dans l'enseignement et la formation (enseignement de la psychiatrie et, en particulier, de la thérapeutique psychiatrique à travers le champ de la réhabilitation psycho-sociale).

Il répond ainsi aux recommandations de l'OMS qui envisage la réhabilitation comme un moyen d'accompagnement de la maladie qui vise à permettre aux patients :

- De réduire les symptômes de la maladie et les effets contraires des traitements
- D'améliorer leurs compétences sociales (capacité à interagir avec autrui de manière adéquate)
- De réduire la stigmatisation et de la discrimination
- De soutenir leurs familles
- De renforcer leur pouvoir en tant qu'usagers

Le service TS2A (Trouble du Spectre de l'Autisme de l'Adulte) propose un accompagnement en réhabilitation psychosociale pour les adultes avec un trouble du spectre de l'autisme sans déficience intellectuelle (TSA SDI, ou syndrome d'Asperger).

Il s'appuie pour cela sur les dispositifs existants de réhabilitation proposés par le centre référent de réhabilitation psychosociale de Lyon (SUR-CL3R) et sur des prises en charge spécifiques individuelles et groupales, adaptées aux personnes avec TSA SDI.



Il a également pour missions de proposer un avis de 3ème ligne dans les situations de diagnostics complexes (clinique atypique, comorbidités psychiatriques, handicap sévère...) après une première évaluation psychiatrique ou psychologique approfondie en libéral ou en CMP. Le service TS2A travaille en lien avec le CRA Auvergne Rhône-Alpes (Centre Ressource Autisme). Il assure également des missions de recherche et de formation.

➤ Un service de recours à vocation nationale :

Le centre ressource de réhabilitation psychosociale et de remédiation cognitive (CRR) a été créé en avril 2015 dans le cadre du dispositif régional de réhabilitation promu par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes puis renforcé en 2017 lors du développement de celui de Nouvelle-Aquitaine. Cette structure hors pôle est implantée dans des locaux du centre hospitalier Le Vinatier situés à Bron, bâtiment 417, R+2.

Ce dispositif non soignant intervient en appui des 4 centres référents de réhabilitation de la région Auvergne-Rhône-Alpes (HU-IP3R à Lyon, C3R à Grenoble, CRCR à Clermont-Ferrand et REHA-Lise à Saint-Etienne) et des 8 structures de réhabilitation de niveau 1 (rattachées au CH Saint-Jean-de-Dieu, au CH de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, au CPA, au CH Le Valmont, au CH de Roanne, au CH Sainte-Marie, à l'établissement de santé mentale des portes de l'Isère, à l'EPSM de la Vallée de l'Arve et au CH Annecy-Genevois – ces deux derniers ayant constitué une même structure). Il soutient aussi les centres référents de la région Nouvelle-Aquitaine implantés depuis 2017 à Limoges et à Bordeaux (14 centres de réhabilitation psychosociale de proximité ont été labellisés dans cette région en 2018), ainsi que le développement de la réhabilitation dans d'autres régions (Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val-de-Loire, Grand-Est, Hauts-de-France, Occitanie, Pays-de-la-Loire et PACA).

Il a pour objectif de contribuer au développement de nouvelles modalités de diagnostic, d'évaluation et de soins destinés aux personnes ayant des troubles psychiques sévères et persistants, dans le cadre d'une approche centrée sur la recherche de leur rétablissement. Il met en œuvre des actions de coordination, de formations, d'information et de lutte contre la stigmatisation et de recherche scientifique afin de diffuser les concepts et les techniques de la réhabilitation psychosociale.

## 6. CARACTERISTIQUES DES LIEUX D'EXERCICE

**L'hôpital de jour de crise** fait partie du service mobile 69G36M comprenant également les équipes mobiles. Il est situé 30 rue E. Nieuport 69008 LYON

L'HDJ de crise fait partie des alternatives à l'hospitalisation

Il propose une prise en charge de la crise psychique en visant le maintien à domicile ;

A l'aide de soins intensifs individuels et groupaux à visée de réhabilitation psychosociale ;

**Le Centre d'Activités thérapeutiques, l'unité d'aides aux aidants et l'unité Eden** font parties des unités du service 69G36 A Service ambulatoire du pôle Centre rive gauche. Les trois unités sont situées au 57 rue Etienne Richerand 69003 LYON

### **Le Centre d'Activités thérapeutiques**

Le CATTP est une structure de soins ambulatoires de psychiatrie adulte qui propose des soins sous des modalités groupales. Il accueille les patients du 6ème, du 3ème et du 8ème arrondissement de Lyon.

Cette structure accueille des personnes concernées par la maladie et le handicap psychique dans une démarche de soins complémentaires aux prises en charge individuelles proposées au sein du Pôle. Les soins proposés visent à limiter l'impact des symptômes et de la maladie sur le quotidien et le fonctionnement des personnes. Ils ciblent une amélioration de la qualité de vie et participent à un accompagnement global centré sur la notion de rétablissement.

**L'unité d'Aide aux aidants**

Les missions de l'unité d'aide aux aidants correspondent aux récentes préconisations du PTSM (Projet territorial de santé mentale du Rhône) :

Faire bénéficier davantage de familles d'un soutien systématique et efficace visant à améliorer leur état de santé et celui de leur proche malade ;

Permettre à l'aidant d'acquérir des connaissances et des compétences pour faire face à la situation, comprendre et appréhender leur rôle d'aidants (programmes BREF et LEO) ;

Dès le premier contact avec un professionnel de santé dans le cadre de la maladie de leur proche, accompagner l'aidant vers des réseaux et/ou parcours d'aide aux aidants ;

Permettre à l'aidant de contribuer au rétablissement de leur proche afin de prévenir les rechutes et facilitant le développement de leur capacité d'agir.

L'unité EDEN propose un soutien à la gestion du phénomène d'entente de voix anxiogènes et résistantes aux traitements médicamenteux par une approche globale mêlant des techniques psychocorporelles (travail d'ancrage, méditation pleine conscience...), psychothérapeutiques (Voice Dialogue) et de pair-aidance en groupe et en individuel

**7. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION**

Le cadre de santé organise, coordonne et contrôle l'ensemble des activités nécessaires pour assurer la sécurité des patients, la continuité et la qualité des soins dispensés dans l'unité. Il coordonne avec le chef de service l'action territoriale visant à réduire les délais d'accès aux soins.

A ce titre il est responsable :

- De l'organisation des soins,
- De l'application des prescriptions médicales,
- De la gestion administrative et logistique de l'unité.
- De la mise en œuvre des liens partenariaux

Il est référent professionnel et assure l'encadrement et l'animation de l'équipe placée sous sa responsabilité. En collaboration avec le médecin responsable de service et sous la responsabilité du médecin chef de pôle et du cadre supérieur de santé – assistant de chef de pôle, il participe à l'élaboration du projet d'unité et veille à sa mise en œuvre. Au-delà des dispositions communes à tous les modes d'exercices et à la réglementation en vigueur, le Cadre de Santé s'inscrit dans le dispositif spécifique du projet médical du pôle Centre rive gauche, et notamment dans l'accompagnement des équipes placées sous sa responsabilité. Il s'assure que les soins dispensés sont bien orientés vers le rétablissement et que les outils d'évaluation et de soins de réhabilitation psychosociale sont mis à la disposition de la population. A ce titre, il fait en sorte que chaque usager dispose d'un plan de suivi individualisé (PSI).

**8. ACTIVITES PRINCIPALES****Management des ressources humaines**

- Organiser et planifier la répartition des effectifs en fonction de l'activité et des contraintes de fonctionnement
- Planifier annuellement la répartition des congés, RTT dans le respect de la note de service sur la gestion du temps de travail
- Assurer la régulation des équipes
  - Programmer et animer les réunions
  - Animer une équipe et en assurer la régulation
  - Favoriser la communication entre les différents partenaires



- Diffuser des informations adaptées et nécessaires au fonctionnement des UF
- Gérer les aléas inhérents à l'activité et/ou aux fluctuations des effectifs
- Promouvoir les compétences et évaluer les personnels :
  - Favoriser l'émergence des besoins de formation individuels et collectifs, en lien avec le service de formation continue et le cadre supérieur de santé de pôle en charge de la formation.
  - Prioriser le déploiement des dispositifs de formation institutionnels : initiation à la réhabilitation psychosociale et à l'approche centrée sur le rétablissement, principes de la réhabilitation et de la remédiation cognitive et construction du PSI, entretiens motivationnels, case management.
  - Favoriser le déploiement des dispositifs de formation institutionnels (tutorat, module d'impulsion des savoirs en psychiatrie, RAISOPSI, PTI...), pour les nouveaux professionnels.
  - Identifier les exigences du poste occupé, préciser les domaines de compétence des différentes catégories de personnel et veiller à leur bonne articulation en fonction des attentes institutionnelles et polaires.
  - Conduire l'évaluation du personnel
  - Susciter une réflexion sur les pratiques
- Établir des relations constructives avec les différents partenaires
  - Constituer un réseau interne et externe à l'établissement
  - Assurer l'interface avec les différents partenaires
  - Évaluer les marges de manœuvre possible au regard des contraintes institutionnelles ou nationales
- Assurer pour les unités l'organisation des stages et le suivi des étudiants au regard des politiques d'encadrement institutionnelle et polaire
  - Identifier les ressources pédagogiques de l'unité
  - Participer à l'organisation du parcours d'apprentissage des stagiaires
  - Désigner les collaborateurs ayant le plus de compétences en matière de tutorat
  - Établir des relations avec les formateurs et les IFSI responsables de stage

### **Gestion des soins**

- Mettre en place une organisation garantissant la continuité et la sécurité des soins au regard de l'activité et du dispositif global institutionnel
  - Coordonner les demandes de soins en suivis ambulatoires Aider à les prioriser et à les organiser.
  - Contribuer à l'application des directives médicales et aux soins qui en découlent afin de garantir une activité clinique de qualité.
  - Concevoir des organisations dans la logique de la politique médicale du pôle et le respect des contraintes institutionnelles.
  - Superviser la planification des prestations au quotidien et faire appliquer les consignes médicales.
  - Caractériser les situations, identifier les priorités, choisir les solutions adaptées en terme d'efficience et d'efficacité.
  - Assurer la coordination des prises en charge entre les différents intervenants.
  - Garantir la continuité des soins et des prestations tout au long du parcours patient.
  - Assurer l'articulation avec les structures d'amont et d'aval.
  - Assurer et garantir les liens nécessaires à la continuité des prises en charges et groupes.
  - Rendre compte à l'encadrement et aux supérieurs hiérarchiques du fonctionnement des UF.
- Garantir et évaluer la qualité des soins dispensés, de l'hygiène, du confort et de la sécurité des patients et du personnel.



- Veiller à la qualité de l'accueil des patients, de leur entourage, des différents professionnels et contribuer à leur information
  - Se rendre disponible pour recevoir, informer, accompagner les patients et leur entourage
  - Mettre en œuvre les conditions nécessaires au respect des droits du patient
  - Informer et faire respecter les règles de fonctionnement des UF et de l'hôpital
- Participer à l'élaboration du projet de soins de l'unité en collaboration avec l'équipe médico-soignante et veiller à sa réalisation.

### **Promotion de la recherche**

Le cadre de santé participe aux projets de recherche du pôle et il s'assure de leur mise en œuvre. A ce titre, il fait en sorte que les inclusions prévues ont bien lieu. Il contribue également à inscrire activement le service dans une démarche de questionnement et d'évaluation de ses pratiques.

### **Gestion administrative**

- Assurer la gestion administrative de la structure
- Assurer la gestion du flux des patients
- Veiller à ce que les éléments nécessaires à l'appréciation et à la valorisation de l'activité des unités soient correctement renseignés
- Mettre en place et assurer le suivi des moyens d'évaluation proposés par l'établissement
- Transmettre aux services concernés l'ensemble des éléments de traçabilité demandés
- Prévoir et gérer les budgets alloués.

### **Gestion logistique**

- Évaluer et programmer les besoins en matériel, en maintenance
- Anticiper et gérer les approvisionnements en fonction des besoins, dans le respect des bonnes pratiques et des modes d'utilisation des matériels
- Contrôler l'adéquation commande/livraison.

### **Gestion de la qualité et des risques**

- Gérer les risques concernant les prestations de soins, repérer les situations à risque, conduire un plan d'action et faire participer l'équipe à sa mise en œuvre
- Veiller à la sécurité des personnes placées sous sa responsabilité (patients, famille, personnels, étudiants)
- Contrôler le respect des règles de sécurité et de traçabilité
- Veiller à la fiabilité des informations contenues dans le dossier de soins, ainsi qu'à leur transmission
- Transmettre les consignes, faire appliquer les procédures et les mesures correctives en terme de qualité et de sécurité : protocoles de soins, vigilances sanitaires, prévention des risques, sécurité des personnes et des biens, conditions de travail
- Conduire des démarches participatives d'amélioration continue de la qualité des prestations
- Assurer la diffusion, la mise en œuvre, la transmission et l'analyse des résultats des projets d'amélioration

Contribuer aux études et recherches professionnelles et médicales

## **9. ACTIVITES SPECIFIQUES**

Le cadre de santé se situe à l'interface entre les personnes soignées, l'équipe soignante, les partenaires internes et externes et les familles. À ce titre, il doit :



- S'inscrire dans la politique de soin du service
- Assurer la coordination des structures au regard du projet de service et du projet de Pôle
- Développer et coordonner le travail de réseau avec les partenaires du soin et les partenaires sociaux
- Favoriser l'articulation du soin entre les différents partenaires : équipes de secteur, établissements d'hébergement, intervenants à domicile, hôpitaux, médecins généralistes, familles, tout au long de l'hospitalisation
- S'inscrire dans des missions transversales au sein du Pôle et de l'établissement
- Participer à des actions de formations au sein du service
- Collaborer avec le travailleur pair-aidant dans le cadre de ses interventions auprès des patients
- Participer à la mise en place des articulations entre les différentes unités du pôle afin de faciliter le parcours patient
- S'inscrire dans les groupes de réflexion institutionnelle, en être le représentant du pôle et assurer le retour aux équipes
- Favoriser la participation des professionnels aux activités spécifiques au sein du pôle, aux formations, à la démarche de recherche, aux écrits professionnels, à l'évaluation des pratiques
- Promouvoir la participation des soignants à des actions de communication.

## **10. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES**

### **10.1. Compétences, aptitudes à assumer les responsabilités de la fonction**

- Sens de l'autorité
- Sens de l'organisation et des priorités
- Sens du travail en équipe et du travail en collaboration
- Sens de la délégation, du développement des compétences visant à l'autonomie des agents
- Capacités de réflexion, de positionnement et de mise à distance
- Capacité de structuration, de réflexion systémique des parcours de soins
- Capacité à s'approprier le projet d'établissement et à en mesurer les enjeux
- Capacité à mettre en œuvre les axes du projet médical du pôle Centre rive gauche
- Capacité pédagogique dans l'accompagnement des équipes, des étudiants et des partenaires du réseau
- Capacité à se situer à l'interface des différents interlocuteurs : patients, soignants, familles, entourage, partenaires extérieurs, administratifs et logistiques
- Intérêt pour la psychiatrie et pour l'approche orientée rétablissement
- Avoir une connaissance du travail clinique dans un service de psychiatrie adulte
- Avoir une bonne connaissance du travail sur un secteur de psychiatrie
- Avoir une connaissance de la réglementation en vigueur

### **10.2. Qualités**

- Sens aigu de la mission de service public et de l'éthique professionnelle
- Faire preuve de rigueur dans les missions confiées
- Dynamisme et capacité d'initiatives dans son domaine de compétence
- Disponibilité et souplesse de fonctionnement
- Faire preuve d'engagement professionnel
- Disponibilité et esprit de solidarité pour répondre aux besoins du Pôle et de l'institution.



### **10.3. Diplôme requis**

- Diplôme de cadre de santé

### **10.4. Expérience professionnelle**

- Expérience en milieu psychiatrique souhaitée

### **10.5. Autres**

- Connaissance des textes et des orientations de la politique de santé ainsi que de ses différentes évolutions
- Bonne maîtrise des outils informatiques

**CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT**

**Pôle Emetteur**

Pole Centre rive gauche

**Modifications apportées par la nouvelle version**

V1

**Rédaction**

E. DA ROCHA  
Cadre soignant, assistant Chef de  
pôle  
M. LE BRETON  
Cadre soignant, assistant Chef de  
pôle

**Vérification**

N. FRANCK  
Chef de pôle  
F. BOISSIE  
Cadre supérieur de santé FF

**Validation**

V. BERICHEL  
Coordonnateur Général des Soins  
PH. DUCHARME  
Directeur des soins